

2 PLACE SAINT THOMAS
Société civile immobilière
Au capital de 445 758,06 euros
Siège social : 37 Rue du général de Gaulle
67205 OBERHAUSBERGEN
RCS STRASBOURG 479 541 443

PROCÈS-VERBAL DE LA GÉRANCE
DU 7 OCTOBRE 2025

RECTIFICATIF
DU PROCES VERBAL DE LA DECISION DE LA GERANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025
AYANT CONSTATE LE RESULTAT DES VOTES
DE LA CONSULTATION ECRITE DU 11 AOUT 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 7 octobre

Le soussigné Joseph SENNE, gérant de la société 2 PLACE SAINT THOMAS, société civile immobilière au capital de 445 758,06 euros, divisé en 44 575 802 parts sociales constate qu'une erreur d'interprétation s'est glissée dans le procès-verbal de la gérance du 15 septembre 2025 concernant le décompte des votes émis lors de la consultation écrite du 11 août 2025.

Cette erreur concerne spécifiquement le bulletin de vote de Madame Martine OLIVE dont les votes ont été comptabilisés "POUR" alors qu'elle entendait s'abstenir.

L'erreur provient d'une mauvaise interprétation de son bulletin de vote : bien que la mention "POUR" n'ait pas été rayée (contrairement à la mention "CONTRE" qui l'était), la mention "ABSTENTION" était entourée.

Il est rappelé à cet égard qu'il est expressément indiqué sur le bulletin de vote de "rayer les mentions inutiles" et qu'il convient de respecter scrupuleusement cette consigne pour une interprétation correcte des votes exprimés.

Cette rectification ne change rien à l'adoption des décisions dans la mesure où la majorité requise pour l'adoption des décisions ordinaires et extraordinaires reste atteinte.

En conséquence, toutes les résolutions adoptées lors de cette consultation demeurent parfaitement valides et opposables.

Le présent procès-verbal a pour objet de rectifier cette erreur d'interprétation (indication du résultat corrigé à prendre en compte) et d'établir le résultat exact des votes de ladite consultation.

DS
SJ

RESULTAT DES VOTES**1^{ère} RESOLUTION :**

- Résultat initial erroné

1^{ère} résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PP	36 217 839		7 243 568
U	NE VOTE PAS		
NP	742 930		371 465
TOTAL	36 960 769	/	7 615 033

- ☞ Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 36 960 769 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 7 615 033 voix s'étant abstenues.

- Résultat corrigé

1^{ère} résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PP	33 989 049		9 472 358
U	NE VOTE PAS		
NP	742 930		371 465
TOTAL	34 731 979	/	9 843 823

- ☞ Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 34 731 979 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 9 843 823 voix s'étant abstenues.

2^{ème} RESOLUTION

- Résultat initial erroné

2^{ème} résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PP	36 217 839		7 243 568
U	1 114 395		
NP	NE VOTE PAS		
TOTAL	37 332 234	/	7 243 568

- ☞ Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 37 332 234 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 7 243 568 voix s'étant abstenues.

- Résultat corrigé

2^{ème} résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PP	33 989 049		9 472 358
U	1 114 395		
NP	NE VOTE PAS		
TOTAL	35 103 444	/	9 472 358

- ☞ Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 35 103 444 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 9 472 358 voix s'étant abstenues.

3^{ème} RESOLUTION

- Résultat initial erroné

3^{ème} résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PP	40 675 419		2 785 988
U	NE VOTE PAS		
NP	742 930		371 465
TOTAL	41 418 349	/	3 157 453

- ☞ Cette résolution est adoptée à la majorité des trois quarts au moins du capital social, 41 418 349 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 3 157 453 voix s'étant abstenues

- Résultat corrigé

3^{ème} résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PP	38 446 629		5 014 778
U	NE VOTE PAS		
NP	742 930		371 465
TOTAL	39 189 559	/	5 386 243

- ☞ Cette résolution est adoptée à la majorité des trois quarts au moins du capital social, 39 189 559 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 5 386 243 voix s'étant abstenues

4^{ème} RESOLUTION

- Résultat initial erroné

4^{ème} résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PP	40 675 419		2 785 988
U	NE VOTE PAS		
NP	742 930		371 465
TOTAL	41 418 349	/	3 157 453

- ☞ Cette résolution est adoptée à la majorité des trois quarts au moins du capital social, 41 418 349 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 3 157 453 voix s'étant abstenues

- Résultat corrigé


4^{ème} résolution	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PP	38 446 629		5 014 778
U	NE VOTE PAS		
NP	742 930		371 465
TOTAL	39 189 559	/	5 386 243

- ☞ Cette résolution est adoptée à la majorité des trois quarts au moins du capital social, 41 418 349 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 3 157 453 voix s'étant abstenues

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé.

Signé en la forme électronique

Joseph SENNE
Gérant

DocuSigned by:

E2AA47535160422...